

MASTER PROFESSIONNEL 2^E ANNÉE DROIT DE L'IMMOBILIER

PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS

Rentrée

Septembre 2024

TAUX DE RÉUSSITE

2021 : 100 %

2022 : 67 %

2023 : 90 %

100% de présentation à l'examen

SITUATION POST DIPLÔME

INTÉGRATION PRO : 97 %

NON RÉPONSE : 3 %

Année de référence : Promo 2022-2023

OBJECTIFS

Réaliser de missions d'interventions, d'expertises de biens immobiliers, donner un avis technique et déterminer la valeur vénale d'un bien immobilier, intervenir en cas de contentieux afin de contenter les parties impliquées, piloter les dossiers comme le montage juridique et l'intervention publique, encadrer les programmes immobiliers dans le domaine privé comme public, maîtriser l'ingénierie publique et l'état du contentieux foncier dans un objectif de maîtrise des évolutions jurisprudentielles dans les processus publics et privés de décision et d'investissement...).

DÉBOUCHÉS

- Agent immobilier
- Administrateur de biens
- Prospecteur foncier
- Expert et/ou encadrement de programmes d'assistance technique, de consultations, d'évaluation de projet immobilier
- Expert judiciaire
- Juriste d'entreprise, de banque ou assurance

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme Bac+4 (avoir obtenu 240 crédits ECTS) dans les filières suivantes : droit, immobilier, MSG, gestion technique du patrimoine immobilier, urbanisme, sciences économiques, sciences politiques, architecte

OU

Candidats salariés ou demandeurs d'emploi non titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-dessus justifiant d'une expérience professionnelle significative (validation des acquis professionnels)

+

Examen du dossier de candidature

+

Entretien

VAE : <http://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/je-demande-une-validation-d-acquis/>

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance, travaux dirigés, cours magistraux.

STATUT

Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CPF de transition, stagiaire formation continue

RYTHME

2 jours par semaine le jeudi et vendredi : formation

3 jours par semaine : entreprise

TARIF : 9 500 € HT/AN

Financement par contrat d'alternance et/ou entreprise

EFFECTIF MAXIMUM : 20

CONDITION DE VALIDATION

- Partiels semestriels
- Réalisation d'un rapport de stage et d'un mémoire. Soutenance devant un jury.

PROGRAMME

459 heures au total, modules ESI inclus



MASTER PROFESSIONNEL
2^E ANNÉE
DROIT DE L'IMMOBILIER
PARCOURS PROFESSIONNEL ESTIMATION DES BIENS FONCIERS

PROGRAMME

SEMESTRE 3

- Techniques de construction et expertises techniques
- Expertise amiable, judiciaire, médiation et arbitrage
- Economie de l'immobilier
- Principes de comptabilité publique et privée
- Législation spéciale de l'urbanisme
- Droit du patrimoine culturel
- Analyse cycles de vie du bien et mathématiques financières
- Gestion patrimoniale

SEMESTRE 4

- Méthodologie de l'acte de l'expertise
- Droit pénal de l'urbanisme et de l'environnement
- Contentieux de l'urbanisme
- Contentieux foncier
- Contentieux de la construction
- Analyse financière des opérations d'urbanisme durable
- Aspect technique et évaluation environnementale
- Anglais
- Séminaire de méthodologie

Réalisation d'un rapport de stage
et d'un mémoire
Soutenance devant jury

MODULE COMPLÉMENTAIRE ESI

- Master class
- Conférences
- Éthique et déontologie
- Le défis bas carbone
- Enjeux énergétique
- Prise de parole en public
- Histoire de l'immobilier
- Problématique du bâti
- Gestion des conflits
- L'évaluation immobilière
- Digital en immobilier



Programme accessible aux personnes
en situation de handicap

**ÉCOLE SUPÉRIEURE
DE L'IMMOBILIER**
20 ter, rue de Bezons
92415 COURBEVOIE
CEDEX
Tél. : 01 71 06 30 30

**CONTACT
SERVICE ADMISSIONS**
Tél. : 01 71 06 30 25
Mail : contact@groupe-esi.fr
www.groupe-esi.fr

L'École Supérieure de l'Immobilier et la FNAIM proposent dans le cadre de leur partenariat avec le département Droit de l'immobilier de l'université de Perpignan via Domitia, un master professionnel en « Expertise des biens fonciers » (grade européen master). La formation se déroule en 4 semestres dans les locaux de l'ESI. (Master 2 : semestre 3 et semestre 4)